



*Commune d'Athis Val de Rouvre*

---

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DU « CHEMIN  
RURAL LES NAUDERIES » À TAILLEBOIS,  
COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ATHIS VAL DE  
ROUVRE**

**Arrêté n°2025-063**

# SOMMAIRE

<b>I-</b>	<b><u>Le projet d'aliénation</u></b>	
	1) Contexte et procédure	3-4
	2) Courrier Mme BARBOT	5
	3) Délibération 2025-054 autorisant l'engagement de l'enquête publique	6-7
<b>II-</b>	<b><u>Localisation du projet</u></b>	
	1) Plan cadastral	8
	2) Photos	9
	3) Vue aérienne	10
	4) Carte des voiries communales	11
	5) Plan de bornage	12
<b>III-</b>	<b><u>Notice explicative</u></b>	
	1) Avis du Domaine sur la valeur vénale	13
	2) Déroulement de l'enquête publique défini par l'arrêté 2025-063	14
	a. Information de l'enquête	15-20
	b. Clôture de l'enquête publique	21
	3) Formalités après enquête publique	21

## I- Le projet d'aliénation

### 1) Contexte et procédure

Madame Murielle BARBOT, actuellement propriétaire des parcelles cadastrées 478 C 361 et 362, souhaite acquérir les parcelles privatives cadastrées 478 C 159 A, 161 C, 162, 163 E, 301 G, 353, et 365 I appartenant à Monsieur Didier MAHERAULT, sises au lieu-dit « Les Nauderies » à Taillebois, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

Afin d'enclorre son projet de propriété de sorte à former une seule entité, l'intéressée a sollicité l'acquisition d'une portion du chemin rural traversant les parcelles précitées au lieu-dit « Les Nauderies » ; l'autre portion dudit chemin rural serait cédée à Monsieur Didier MAHERAULT, second propriétaire riverain du chemin rural.

Une réunion de bornage a eu lieu le 3 mars 2025 définissant les limites nouvelles comme précisé sur le plan de bornage (Voir plan de bornage page 12).

Le chemin rural, objet de la présente enquête publique, et sis au lieu-dit « Les Nauderies » à Taillebois appartient au domaine privé de la commune. Il n'est plus entretenu par la commune, et n'apparaît plus comme affecté à l'usage du public. La Commune est favorable au principe de céder ce chemin rural.

#### **Objectifs :**

Le chemin des Nauderies serait cédé de la façon suivante :

- 478 m<sup>2</sup> cédé par la commune à Mme Murielle BARBOT
- 30 m<sup>2</sup> cédé par la commune à M. Didier MAHERAULT

#### **Procédure :**

Conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la Pêche Maritime (CRPM), l'aliénation d'un chemin rural doit faire l'objet d'une enquête publique préalable.

Suivant le code des relations entre le public et l'administration, et donc en respect des étapes de la procédure ; est votée la délibération 2025-054 pour ouvrir l'enquête.

Puis, un arrêté municipal (n°2025-063/page 14) est pris dans lequel est désigné un commissaire enquêteur. Il précise également l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affichage à l'entrée de la voie concernée, sur le panneau d'affichage extérieure de la Mairie siège et sur le site internet de la commune.

La durée de l'enquête sera de 15 jours.

Pendant l'enquête, les observations formulées par le public sont recueillies dans un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (art. R 161-27 du CRPM).

Sous réserve qu'aucune opposition soit exprimée, la commune cède le chemin rural en respectant les conditions de l'attestation susvisée. Une délibération viendra définitivement clôturée et actée la cession.

## 2) Courrier Mme BARBOT

Murielle Barbot

Mairie d'Athis™

16 SEP. 2024

Val de Rouvre

Le 12/09/24,

Monsieur le Maire d'Athis Val de Rouvre,

Je souhaite acquérir différentes parcelles de terrain sur la commune déléguée de Taillebois (où je suis déjà propriétaire depuis plus de 20 ans), appartenant à Monsieur Didier Mahéault de Ségrie-Fontaine. Celles-ci sont traversées par un chemin communal débouchant sur un champ de M. Mahéault .

Dans ce cadre, je souhaiterais pouvoir acquérir une partie de ce chemin communal (qui n'a jamais été utilisé depuis plus de 25 ans), en échange d'un chemin privatif actuellement propriété de M. Mahéault. Ce dernier m'a manifesté son accord à ce projet. Les frais de géomètre et de notaire seront bien évidemment à ma charge : le plan ci-joint précise le détail de l'opération souhaitée.

Dans l'attente d'un retour favorable,

Cordialement,

Murielle Barbot,



Copie à M. Yvon Quéleonn : maire de Taillebois

### 3) Délibération autorisant l'engagement de l'enquête publique



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin, à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de conseil, place St Vigor à Athis, sous la Présidence de M. Yvon QUÉLENN, Premier Adjoint.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28 mai 2025.

**PRÉSENTS :** VAN DER HAEGEN Jocelyne, AVICE Catherine, LECOUVREUR Sylvie, LENGLINÉ Martine, LEGEAY Daniel, LEMONNIER Jean-Marie, LECOINTRE David, GARDAN Izabel, DUVAL Andrée, BRIAND Estelle, DAVY Isabelle, DENAËS Marie-Pierre, PETIT Gilles, BAUDOUIN Catherine, LE TREUT Dominique, MASSEAU Nathalie, BOUREY Pascal, GAUQUELIN Odile, HAMMELIN Annette, GAUQUELIN Florent, BELLENGER Michel, DENIS Mickaël, DEBÈVE Frédéric, QUÉLENN Yvon, LEGEAY Kévin.

**ABSENTS :** LANGE Alain donnant procuration à QUÉLENN Yvon, DENIAUX Eliane donnant procuration à VAN DER HAEGEN Jocelyne, BAILLE François donnant procuration à HAMMELIN Annette, DENIAUX Didier, BOUTELOUP Pascal donnant procuration à LECOINTRE David, SALLOT Amélie, GLÜCKMANN-BERTOLI Elsa, CHAMBON Mathilde donnant procuration à DENIS Mickaël.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 30

Absents : 3

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Délibération affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
28.05.2025	20 H 30	Mickaël DENIS	21H20	06.06.2025	06.06.2025

#### **2025-054 : TAILLEBOIS – LES NAUDERIES - ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIENATION DE CHEMIN**

Dans un courrier reçu le 16 septembre 2024, Madame BARBOT Murielle faisait part de son projet d'acquisition au lieudit « Les Nauderies » à Taillebois incluant une portion du chemin rural « Les Nauderies ». Il avait été alors convenu de procéder à un échange de terrain afin de modifier le tracé du chemin rural et de garantir la continuité du chemin rural.

Le projet de Mme BARBOT s'est depuis élargi au bâtiment de M. MAHERAULT que desservait ledit chemin. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'accepter le principe de cession dudit chemin au travers d'une aliénation de chemin et non plus d'un échange. Une enquête publique devra alors avoir lieu préalablement à toute cession.

061-20008842-20250606-2025\_054-DE  
Date de réception préfecture : 05/06/2025

**CONSIDERANT** le projet de Mme BARBOT figurant sur le plan de bornage effectué le 3 mars 2025,

**CONSIDERANT** que le chemin des Nauderies serait cédé de la façon suivante :

- 478 m<sup>2</sup> cédé par la commune à Mme BARBOT Murielle,
- 30 m<sup>2</sup> cédé par la commune à M. MAHERAULT Didier.

**CONSIDERANT** que cette portion de la voirie communale n'est plus entretenue par la commune et qu'elle n'est plus affectée à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser,

**CONSIDERANT** l'estimation des domaines en date du 27 septembre 2024, conduite selon la méthode par comparaison directe, qui établit la valeur de ce chemin à 1€ par mètre carré ;

**VU** l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime précisant qu'il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin,

**VU** le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ANNULE** la délibération 2025-003 relative à l'échange de terrains au lieudit les Nauderies à Taillebois
- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural sis Les Nauderies à Taillebois, longeant les parcelles 478 C 159, 161, 162, 163, 361, 362, 365, 366, pour une superficie totale de 508 m<sup>2</sup> ;
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par les demandeurs, frais liés à l'intervention du géomètre, et les frais d'acte notarié.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis Les Nauderies à Taillebois, longeant les parcelles 478 C 159, 161, 162, 163, 361, 362, 365, 366, en application de l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime, et du code des relations entre le public et l'administration,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour copie conforme au registre.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Premier Adjoint,  
Yvon QUÉLENN

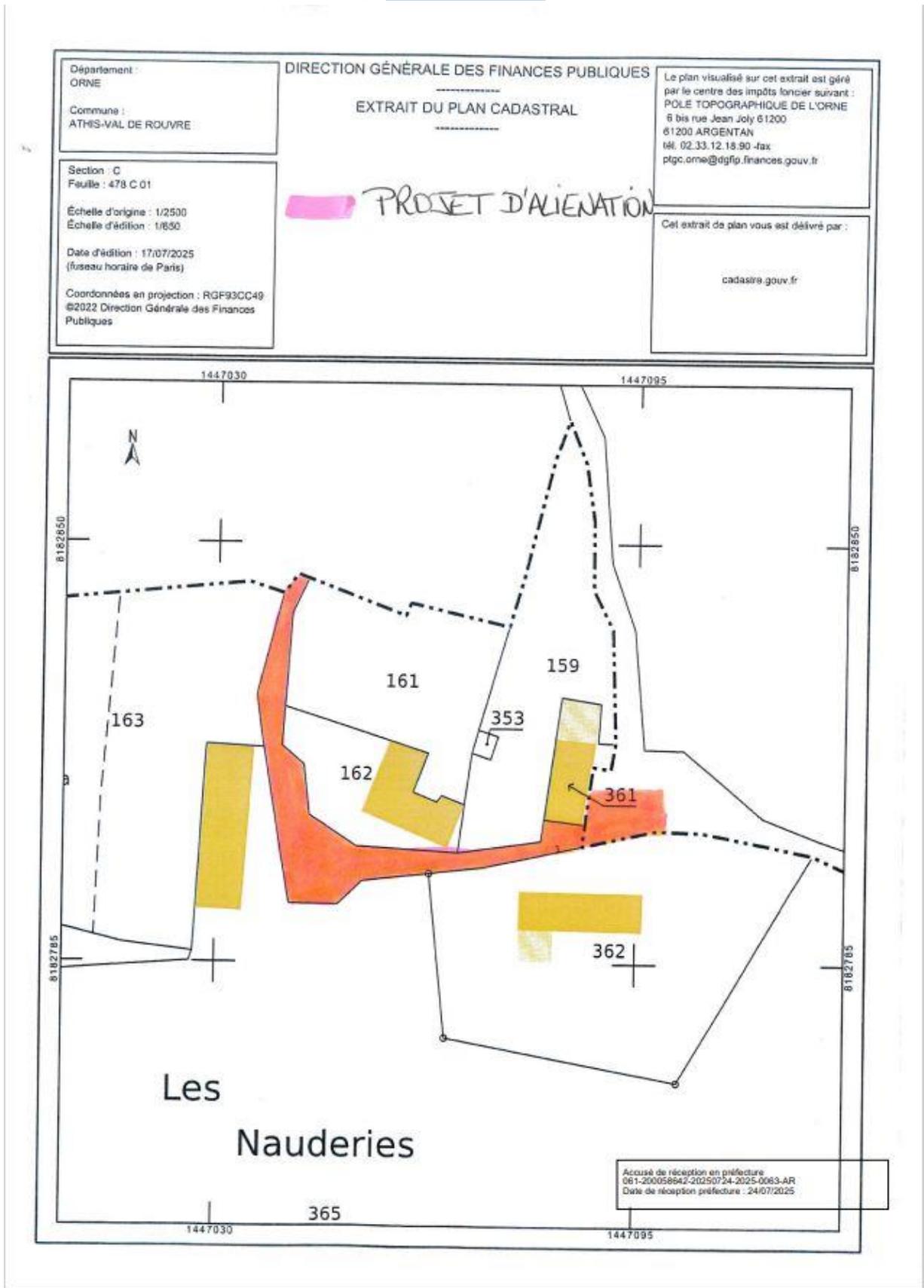


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication*

Accusé de réception en préfecture  
061-250058642-20250606-2025\_054-DE  
Date de réception préfecture : 05/06/2025

## II- Localisation du projet

### 1) Plan cadastral



## 2) Photos



### 3) Vue aérienne

#### **SITUATION ACTUELLE**

#### **VUE AÉRIENNE**

*Source google earth du 16/07/2024*

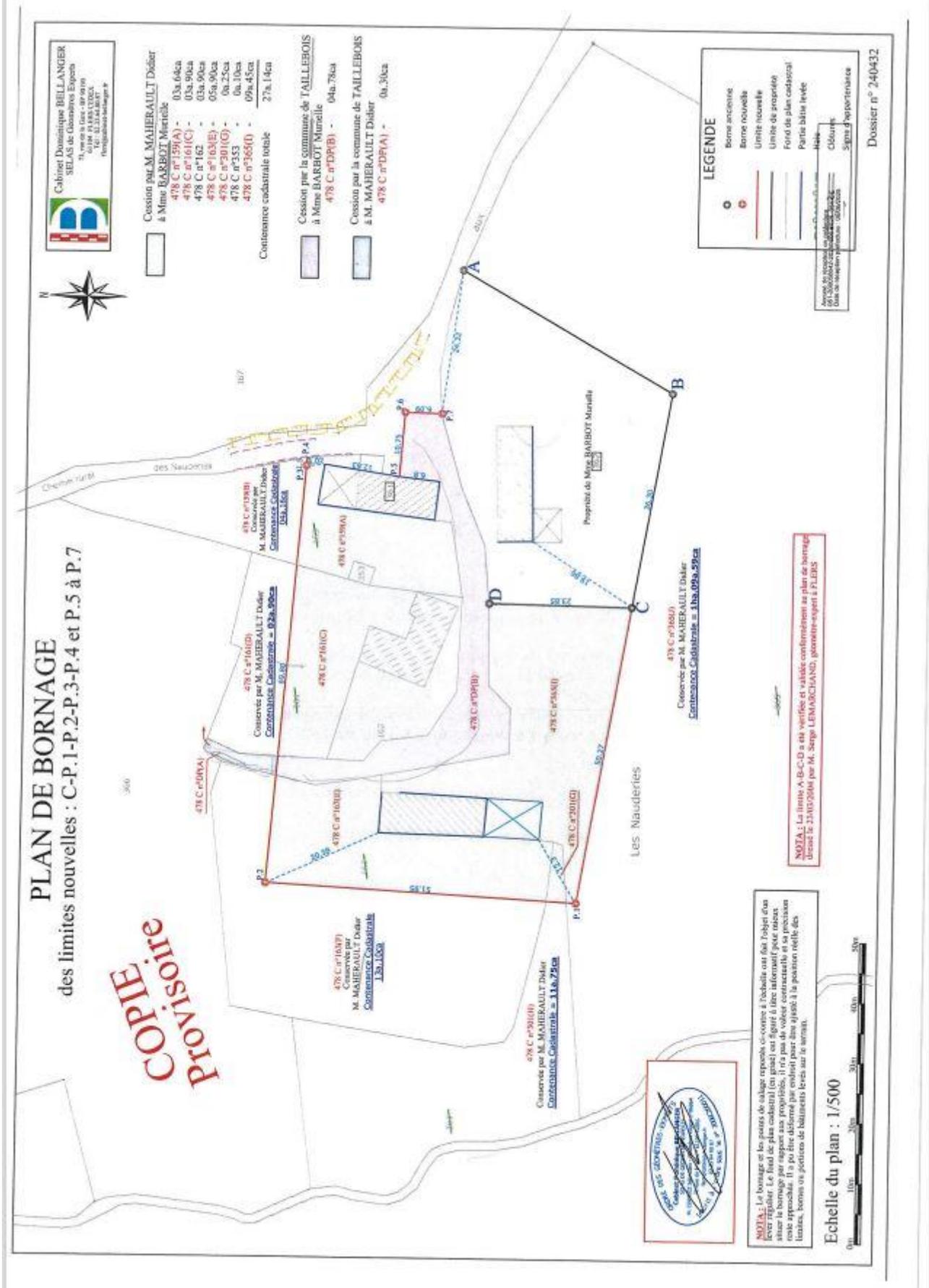


#### 4) Carte des voiries communales

##### CARTE DES VOIRIES COMMUNALES



## 5) Plan de bornage



### III- Notice explicative

#### 1) Avis du Domaine sur la valeur vénale



Direction départementale  
des Finances publiques du Calvados  
Division des missions domaniales  
7 boulevard Bertrand  
BP 40532  
14034 Caen Cedex 1

Monsieur le Maire d'ATHIS VAL DE ROUVRE

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bernard NORMAND  
Téléphone : 02 31 39 75 40  
courriel : [bernard.normand@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bernard.normand@dgfip.finances.gouv.fr)

CAEN, le 27 septembre 2024

Réf OSE : 2024-61007-70099

Réf DS : 20099527

#### Lettre valant avis du Domaine

Objet : cession à un particulier pour l'euro symbolique, de terrains en nature de chemin rural dans le cadre d'un échange de terrains entre la collectivité et l'administré Parcelles non cadastrées d'une contenance globale de 364 m<sup>2</sup>.

Par saisine en date du 25/09/2024, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession à l'euro symbolique, d'une emprise de nature de chemin rural, sise Les Nauderies Lieu dit Taillebois 61100 Athis Val de Rouvre, qui n'a plus vocation à être maintenue au sein du domaine public communal, après son déclassement.

S'agissant de transfert de voirie urbaine, la valeur vénale totale s'établit sur la base de **1€/m<sup>2</sup>** soit une valeur vénale totale de **364 €**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques  
du Calvados,  
L'évaluateur du pôle d'évaluation domaniale,

B. Normand

## 2) Déroulement de l'enquête publique défini par l'arrêté 2025-063

COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

2025-063

Registre B

### ARRÊTÉ

Portant ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural « Les Nauderies » à Taillebois, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre et désignation d'un commissaire enquêteur.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,

- Vu le GCCT
- Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime
- Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le code des relations entre le public et l'administration
- Vu la délibération 2025-054 du conseil municipal en date du 03/06/2025 autorisant Mr Le Maire à ouvrir une enquête publique préalable pour l'aliénation du chemin rural « Les Nauderies » commune déléguée de Taillebois.
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé sur le territoire de la Commune d'Athis Val de Rouvre, du 25 août 2025 à 9h00 au 08 septembre 2025 à 16h00, une enquête publique préalable en vue de l'aliénation du

- Chemin rural « Les Nauderies » sur la Commune déléguée de Taillebois.

**Article 2 :** Monsieur Jean TARTIVEL inscrit sur la liste d'aptitude du Département de l'Orne assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre, aux permanences suivantes :

- Le lundi 25 août de 14h00 à 15h00
- Le lundi 8 septembre de 15h00 à 16h00

**Article 3 :** Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre ouvert par le Maire, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie d'Athis Val de Rouvre – 16, place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune d'Athis Val de Rouvre durant toute la durée de l'enquête ([athisvalderouvre.fr](http://athisvalderouvre.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet en Mairie, les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie ou par courriel ([mairiecentre@avdr.fr](mailto:mairiecentre@avdr.fr)).

**Article 4 :** À l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune d'Athis Val de Rouvre, le dossier et le registre ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, en Mairie et sur les lieux quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public sera publié, dans deux journaux locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune.

Un certificat constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au dossier de l'enquête.

Les riverains immédiats de la portion de chemin seront également informés de l'ouverture de l'enquête par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à leur dernière adresse connue.

**Article 6 :** Monsieur le Maire d'Athis Val de Rouvre et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Argentan.

Fait à ATHIS VAL DE ROUVRE, le 17 juillet 2025.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,  
M. Alain LANGE,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Service de réception en préfecture  
61, rue de la République - 14000 CAEN  
Date de réception en préfecture : 24/07/2025

## a. Information de l'enquête

- **Courriers aux riverains**

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé aux riverains immédiats de la portion de chemin, le 22 Juillet 2025.



### *Commune d'Athis Val de Rouvre*

À Athis Val de Rouvre, le 22 juillet 2025

Mme Murielle BARBOT

**Objet** : Enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural « Les Nauderies » sur la commune de Taillebois, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

**Pièces-jointes** : Plan cadastral et Arrêté.

Madame,

Par la présente, je vous informe que la commune d'Athis Val de Rouvre va procéder à une enquête publique préalable en vue de l'aliénation du chemin rural « Les Nauderies » sur la commune de Taillebois, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

En votre qualité de propriétaire riverain, je me dois de vous informer que l'enquête publique se déroulera du 25 août 2025 au 8 septembre 2025 Le dossier public sera consultable en Mairie d'Athis Val de Rouvre durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le Site Internet de la commune ([www.athisvalderouvre.fr](http://www.athisvalderouvre.fr)).

Si vous souhaitez remettre vos observations, vous pouvez envoyer un courriel à [mairiecentre@avdr.fr](mailto:mairiecentre@avdr.fr); un courrier à la Mairie à l'attention du commissaire enquêteur Mr Jean TARTIVEL ou vous rendre directement en mairie aux horaires d'ouverture.

Le commissaire enquêteur, Mr Jean TARTIVEL, se tiendra à la disposition du public, pour toute précision ou explication, à la Mairie d'Athis Val de Rouvre le :

- **Lundi 25 août 2025 de 14h00 à 15h00**
- **Lundi 8 septembre 2025 de 15h00 à 16h00**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain Lange  
Maire d'Athis Val de Rouvre

Mairie d'Athis Val de Rouvre - 16 Place Saint Vigor, Athis de l'Orne, 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

DESTINATAIRE  
Mme Stéphanie BARBOT



Numéro de l'envoi : 1A 215 064 6284 0

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Mairie d'ATHISVAL DE BOUVE  
26 Place Saint Vigor  
61430 ATHISVAL DE BOUVE

avantages du service suivi :  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

des d'accès direct à l'information de distribution :

• SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 5 € TTC + prix d'un SMS).

• internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

• téléphone :

pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h à 18h.



Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT

DESTINATAIRE  
M. Didier TAHERAULT



Numéro de l'envoi : 1A 215 064 6285 7



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Mairie d'ATHISVAL DE BOUVE  
26 Place Saint Vigor  
61430 ATHISVAL DE BOUVE

avantages du service suivi :  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

des d'accès direct à l'information de distribution :

• SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 5 € TTC + prix d'un SMS).

• internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

• téléphone :

pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h à 18h.



Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT

• **Au public**

**Publication dans la presse**

L'article R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que « quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le ou les maires ayant pris l'arrêté prévu à l'article R. 161-25 font procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département ou tous les départements concernés ».

L'Orne Combattante du jeudi 31 juillet 2025

Annonces judiciaires et légales

L'ORNE COMBATTANTE  
JEUDI 31 JUILLET 2025  
actu.fr/l-orne-combattante

42

Vie des sociétés

417236301 - VS

FIDAL

AVOCATS

52, boulevard du 1er-Chasseurs - BP 157 - 61005 ALENÇON cedex

SCI DES DOUVES

Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
La Fleurière - Omnéel  
61160 GOUFFERN-EN-AUGE  
927 505 404 RCS Alençon

OBJET SOCIAL

Suivant décisions collectives des associés du 30 juin 2025, une correction a été apportée à l'objet social en supprimant les termes « devenus inutiles à la société » mentionnés au paragraphe 3 de l'article 3 des statuts.  
Ledit article des statuts a été modifié en conséquence.

7417350601 - VS

AVIS DE NON DISSOLUTION

L'associé unique de « ANPAC HOME », SARL au capital de 7 000 euros, RCS Caen 911 344 307, siège : Hermanville-sur-Mer (14880), 38, rue du Bac du Port, a décidé le 24 janvier 2024 en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.  
Pour avis,  
Le Gérant.

7417005601 - VS

SCI JOLITON

SCI  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 41, rue de la République  
61200 ARGENTAN  
RCS Alençon 529 136 756

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 juillet 2025.  
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. JOLITON Patrick, demeurant 41, rue de la République, 61200 Argentan et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Alençon.  
Patrick JOLITON.

7417253901 - VS

STB

Société à responsabilité limitée  
Au capital social de 5 000 euros  
Siège social : 20, rue des Fabriques  
61000 ALENÇON  
898 238 506 RCS d'Alençon

NOMINATION D'UN GÉRANT

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2025 à même date d'effet, l'associé unique a pris acte de la nomination en qualité de gérant de la société :  
- M. Thomas ALDOR, demeurant 43, rue du Pont-Neuf, 61000 Alençon.  
Mention sera portée au RCS d'Alençon.

Avis administratif

7417229201 - AA

Commune d'ATHIS-VAL DE ROUVRE

Projet d'allégation d'un chemin rural « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2025-063 la commune d'Atthis-Val de Rouvre a pour projet l'allégation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois.  
Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Atthis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la Mairie d'Atthis Val de Rouvre (16, place Saint-Vigor, Atthis-de-l'Orne, 61430 Atthis-Val de Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.  
Le commissaire enquêteur M. Jean TARTIVEL inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Atthis-Val de Rouvre :  
- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,  
- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.  
Le Maire d'Atthis-Val de Rouvre,  
Alain LANGE.

7417233501 - AA

Commune d'ATHIS-VAL DE ROUVRE

Projet d'allégation d'un chemin communal «La Guesnonnière» à Atthis-de-l'Orne

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2025-062, la commune d'Atthis-Val de Rouvre a pour projet l'allégation d'un chemin communal au lieu-dit «La Guesnonnière» à Atthis-de-l'Orne, commune déléguée d'Atthis-Val de Rouvre.  
Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Atthis-Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Atthis-Val de Rouvre (16, place Saint-Vigor, Atthis-de-l'Orne, 61430 Atthis-Val de Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.  
Le commissaire enquêteur M. Jean TARTIVEL inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Atthis-Val de Rouvre :  
- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,  
- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.  
Le Maire d'Atthis-Val de Rouvre,  
Alain LANGE.

Autres légales

7416454901 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARGENTAN (ORNE)

EXTRAIT DE JUGEMENT

Selon jugement en date du 23 juillet 2025, le Tribunal judiciaire d'Argentan, N° RG 25/00331 - N° Portalis D6ZY-WB7J-CKWN, le Tribunal statuant publiquement après débats en chambre de conseil et avis du ministère public, par décision réputée contradictoire, en premier ressort, et par mise à disposition au greffe :  
- proroge jusqu'au 31 décembre 2025 le terme du délai auquel devra être examinée la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de l'EARL GUERARD, Thierry GUERARD ;  
- dit que l'affaire sera rappelée à l'audience du mardi 18 novembre 2025 à 14 h 30, le présent jugement valant convocation.  
Le 23 juillet 2025,  
Le Greffier.

7416443001 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARGENTAN (ORNE)

EXTRAIT DE JUGEMENT

Selon jugement en date du 23 juillet 2025, le Tribunal judiciaire d'Argentan, N° RG 25/00331 - N° Portalis D6ZY-WB7J-CKWN, le Tribunal statuant publiquement après débats en chambre de conseil et avis du ministère public, par décision réputée contradictoire, en premier ressort et par mise à disposition au greffe :  
- constate le relevé de caducité par mention au dossier du 13 mai 2025 ;  
- ouvre à l'égard de Madame Vanessa LERIVRAIN une procédure de redressement judiciaire ;  
- fixe provisoirement au 25 mars 2025 la date de cessation des paiements ;  
- désigne la SELARL C. BASSE en qualité de mandataire judiciaire ;  
- désigne Madame Isabelle BERTRAND en qualité de juge commissaire.  
Le 23 juillet 2025.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :  
10, rue du Breil - CS 56324  
35063 Rennes cedex

## Alframbert, Arçonnay

Marie Bouchez,  
Jean-Bouchez (†)  
Voisin,  
Christine Bourdas,

Marie, Lucie, Thomas,  
Enfants et leurs conjoints;  
Olivier, Basile,  
Christiano, Luiz, Joy,  
Enfants-enfants,  
Toute la famille ont la tristesse  
de faire part du décès de

## Paulette TRECULT

Le mardi 5 août 2025, à l'âge

de 82 ans, sa vie religieuse sera célébrée  
le jeudi 7 août 2025, à 10 heures,  
à la messe du Christ-Roi d'Alençon,  
à 13 h 30, à la messe de l'Assommoir  
de l'Argentan.  
L'inhumation aura lieu au cimetière  
de l'Argentan.  
Aucun frais de sépulture.  
Aucun frais de fleurs.  
Les obsèques seront mises à  
exécution le vendredi 8 août 2025,  
à 10 heures, au cimetière de l'Argentan.  
Inscription sur le registre  
au 02 38 38 38 38.  
Le lieu de faire-part et de  
faire part.

Choix Funéraire,  
02 38 38 38 38

Enfants,  
Enfants-enfants et  
vous faire part du décès de

## Irène BEAUPEL

Le mardi 5 août 2025, à l'âge

de 82 ans, sa vie civile sera célébrée  
le jeudi 7 août 2025, à 15 h 30, au  
cimetière de Sées.

Aucun frais.  
Aucun frais de fleurs.  
Le lieu de faire-part et de  
faire part.

Choix Funéraire,  
02 38 38 38 38

## Arçonnay-en-Champagne

Mme Lemerrier, sa maman;  
M. Lemerrier;  
M. Louis, son papa ont la

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :  
[centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale :

**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces-legales@medialex.fr](mailto:annonces-legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2003, soit 0,183 € HT le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce constitués et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée  
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

## Syndicat mixte Normandinov

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
en vue de la création d'une Société d'Économie  
Mixte (SEM) pour candidater à l'exploitation du Centre  
d'Essais Dynamique du Syndicat Mixte Normand'Innov

## AVIS RECTIFICATIF

La date limite de remise des offres est reportée au 8 septembre 2025 à 12 h 00.

## Avis administratifs

Commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE  
Projet d'aliénation d'un chemin  
communal « La Guesnonnière »  
à Athis-de-l'Orne, commune  
délégée d'Athis-Val-de-Rouvre

### AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-062, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin communal au lieu-dit « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 9 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune ([athisvalderouvre.fr](http://athisvalderouvre.fr)).

Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val-de-Rouvre (16, place Saint-Vigor, Athis de l'Orne - 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail ([mairiecentre@avdr.fr](mailto:mairiecentre@avdr.fr)); lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean Tarnavel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- Le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00.

- Le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre  
Alain LANGE

Commune d'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE  
Projet d'aliénation d'un chemin  
rural « Les Nauderies » sur la  
commune déléguée de Talliebois

### AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-063 la commune d'Athis Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Talliebois.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en Mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune ([athisvalderouvre.fr](http://athisvalderouvre.fr)).

Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val-de-Rouvre (16, place Saint-Vigor, Athis de l'Orne, 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail ([mairiecentre@avdr.fr](mailto:mairiecentre@avdr.fr)); lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean Tarnavel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- Le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00.

- Le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre

Alain LANGE

## Avis administratifs

Commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE  
Projet d'aliénation d'un chemin  
communal « La Guesnonnière »  
à Athis-de-l'Orne, commune  
délégée d'Athis-Val-de-Rouvre

### AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-062, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin communal au lieu-dit «La Guesnonnière» à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune ([athisvalderouvre.fr](http://athisvalderouvre.fr)). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val-de-Rouvre (16, place Saint-Vigor-Athis de l'Orne - 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail ([mairiecentre@avdr.fr](mailto:mairiecentre@avdr.fr)) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean Tartivel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,
- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

*Le Maire d'Athis Val de Rouvre  
Alain LANGE.*

Commune d'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE  
Projet d'aliénation d'un chemin  
rural « Les Nauderies » sur la  
commune déléguée de Taillebois

### AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-063 la commune d'Athis Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit «Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en Mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune ([athisvalderouvre.fr](http://athisvalderouvre.fr)). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val-de-Rouvre (16, place Saint-Vigor, Athis de l'Orne, 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail ([mairiecentre@avdr.fr](mailto:mairiecentre@avdr.fr)) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean Tartivel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- Le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,
- Le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

*Le Maire d'Athis Val de Rouvre  
Alain LANGE.*

## Publication sur le site internet

L'arrêté 2025-063 prévoit également en son article 5, la parution d'un avis au public sur le site internet de la commune. L'annonce est ainsi faite dès le 24 juillet 2025 sur le site « athisvalderouvre.fr ».

The screenshot displays the website interface for Athis Val de Rouvre. At the top, there is a green navigation bar with a search field labeled 'Rechercher...' and a menu icon. Below this, a video player shows a street scene with a church and a fountain, with the title 'LES 8 COMMUNES D'ATHIS VAL DE ROUVRE version 2'. To the right of the video player, there is a public notice document titled 'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL "LES NAUDERIES" À TAILLEBOIS'. The document is from the 'Commune d'Athis Val de Rouvre' and contains the following text:

**AVIS AU PUBLIC**  
Projet d'aliénation d'un chemin rural « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois

Par arrêté municipal n°2025-063 la commune d'Athis Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9h au 8 septembre 2025 à 16h, le public pourra consulter les pièces du dossier en Mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie, adressées par courrier à la Mairie d'Athis Val de Rouvre (16 Place St Vigor- Athis de l'Orne - 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE) ou par mail (mairecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jean TARTVEI inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- Le lundi 25 août 2025 de 14h00 à 15h00
- Le lundi 8 septembre 2025 de 15h00 à 16h00

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,  
Alain LANGE,

The document also features the official seal of the commune and a signature.

## Affichage de l'Arrêté

L'article R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime poursuit en indiquant qu'en outre, « quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans les communes concernées par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation ».

En ce sens, l'arrêté est affiché en extrémité de chemin dès le 24/07/2025 et sur le panneau d'affichage de la Mairie d'Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre à compter du 24/07/2025 également.

## b. Clôture de l'enquête publique

L'article R161-27 du code rural et de la pêche maritime prévoit qu'à « l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur [...] qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire [...], le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées ».

## 3) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibèrera sur l'aliénation de cette portion de chemin.

A noter que si les conclusions du commissaire enquêteur étaient défavorables, le Conseil Municipal peut passer outre par une délibération motivée (Art R161-27 du code rural et de la pêche maritime).

Le statut du chemin rural consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. La portion de chemin communal concernée fera l'objet d'un document modificatif de la matrice cadastrale (DMPC) et la parcelle ainsi créée pourra être cédée.